



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

105, route de l'Église, Sainte-Apolline-de-Patton
RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC
CARRÉ RÉFÉRENCE TETRA
TECH QI INC.: 48266TT

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 04-2023 SUR LA
DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Lors de la séance ordinaire du 3 juin 2024, le Conseil municipal va adopter le projet de règlement numéro 04-2023 sur la démolition d'immeubles.

Les immeubles concernés par ce projet de règlement sont :

Un immeuble patrimonial;

Un immeuble d'intérêt identifié à l'annexel;

Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition de certains immeubles conformément au chapitre V.0.1 du titre 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ.c A-19-1). Ce projet de règlement, dont les dispositions s'imposent aux personnes physiques comme aux personnes morales de droit public ou privé, s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton.

Une assemblée de consultation publique concernant ce projet de règlement aura lieu, **le 21 mai 2024 à 19 h**, à la salle municipale située au 108-A avenue Ouellet à Sainte-Apolline-de-Patton. L'objet de cette assemblée est de faire la présentation du projet de règlement et de recevoir les commentaires et suggestions des personnes désirant s'exprimer sur le sujet.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation, pendant les heures d'ouverture du bureau municipal situé au 105 route de l'Église à Sainte-Apolline-de-Patton.

Selon l'article 126 de la Loi sur l'aménagement, et l'urbanisme, aucune disposition du règlement n'est susceptible d'approbation référendaire.

Donné ce 10^e jour de mai 2024.

Sonia Gagné
Directrice générale / Greffière-Trésorière